

# 46<sup>e</sup> SALON DE LA MARINE



JUSQU'AU 15.09.2025

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

EXPOSER AU SALON

DEVENIR PEINTRE OFFICIEL DE LA MARINE 

SUR LE THÈME

**400 ans  
d'art et de combat**

EXPOSITION AU PRINTEMPS 2026 AU MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE À PARIS

MUSÉE  
NATIONAL  
DE LA MARINE

 **MARINE  
NATIONALE**

 **CENTRE D'ÉTUDES  
STRATÉGIQUES DE LA MARINE**

 Les Peintres Officiels  
*de la Marine*



# 46<sup>E</sup> SALON DE LA MARINE

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes qui souhaitent se porter candidats pour le 46<sup>ème</sup> Salon de la Marine envoient avant le **15 septembre 2025** (cachet de la poste faisant foi) leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

**Centre d'études stratégiques de la Marine  
Délégation au patrimoine de la Marine  
Cellule POM  
École militaire - 1 place Joffre – case 8  
75700 PARIS SP 07**

Les candidatures peuvent être de deux types :

- Artiste qui se porte candidat uniquement pour exposer au Salon ;
- Artiste qui se porte candidat pour exposer au Salon et intégrer le corps des Peintres officiels de la Marine (POM).

En fonction des pièces à joindre au dossier de candidature diffèrent.  
Le détail est présenté infra.



## **1/COMPOSITION DU DOSSIER POUR UN ARTISTE CANDIDATANT UNIQUEMENT POUR EXPOSER AU SALON**

Les candidats sont tenus de retourner avant la date butoir un dossier comprenant :

- La notice de candidature au 46<sup>ème</sup> Salon de la Marine (cf. annexe 1) remplie, paraphée et signée, en deux versions : papier et numérique (chargée sur la même clé USB que les œuvres, cf. paragraphe 3/);
- Des photographies de l'œuvre originale présentée pour le concours, conformément aux consignes détaillées au paragraphe 3/;
- Un chèque de 35€ à l'ordre de : « association des Peintres officiels de la Marine (46<sup>e</sup> Salon) » pour les droits d'enregistrement (encaissé dans tous les cas);
- Un chèque de 265€ au même ordre pour l'exposition et l'insertion au catalogue (encaissé uniquement si l'œuvre est sélectionnée pour l'exposition);
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour la restitution du dossier et libellée à l'adresse du candidat;
- Une enveloppe simple libellée à l'adresse du candidat et affranchie au tarif lettre.

## **2/COMPOSITION DU DOSSIER POUR UN ARTISTE CANDIDATANT POUR L'EXPOSITION ET LE TITRE DE PEINTRE OFFICIEL DE LA MARINE (POM)**

Les critères pour l'attribution du titre de POM ne portent pas uniquement sur la qualité des œuvres présentées mais tiennent également compte du profil des artistes et de leurs motivations. À l'instar des marins, les POM doivent avoir le goût du large, du risque et de l'aventure, ils sont les témoins de l'action de la Marine d'aujourd'hui et du quotidien des marins qui la composent. C'est à ce titre qu'ils ont le privilège de pouvoir embarquer avec eux.

Les artistes qui souhaitent candidater pour le titre de POM sont tenus d'ajouter au dossier mentionné au paragraphe 1/ les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation faisant acte de candidature;
- Un *curriculum vitae*;
- Un extrait d'acte de naissance;
- Un book comprenant au minimum 25 reproductions d'œuvres (format JPEG et résolution minimum de 300 dpi).

### **3/ CONSIGNES À RESPECTER POUR LA REPRODUCTION DE L'ŒUVRE ORIGINALE EN LICE POUR LE CONCOURS**

Le jury sélectionne les œuvres présentées pour le concours sur la base des photographies que les artistes joignent à leurs dossiers de candidature.

Tous les fichiers numériques doivent être chargés sur une clef USB et faire apparaître dans leurs propriétés le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre. La résolution des photos numériques pour les fichiers HD doit être au minimum de 300 dpi au format JPEG.

Le nombre et le format des photographies requises dépend de la nature de l'œuvre.

#### **A/ Œuvres d'art graphiques, photographies, illustrations, bandes dessinées**

Les artistes joignent au dossier de candidature :

- Trois tirages couleur en format 13x18cm de l'œuvre ;
- Trois photographies numériques de l'œuvre au format JPEG, chacune en deux définitions : la première en basse définition, la seconde en haute définition ;
- Une photographie numérique du verso de l'œuvre avec son système d'accroche ;
- Une notice technique précisant le titre de l'œuvre, son format en centimètres, la technique employée pour sa réalisation ainsi que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de l'artiste.

#### **B/ Sculptures :**

Les artistes joignent au dossier de candidature :

- Trois tirages couleur en format 13x18cm, accompagnées d'une photographie du socle de l'œuvre et/ou de son dispositif d'accrochage et d'une vue du verso de l'œuvre ;
- Un dossier numérique contenant trois photographies de l'œuvre ; une photographie du socle et/ou de son dispositif d'accrochage et une vue du verso de l'œuvre, chacune en deux définitions : la première en basse définition, la seconde en haute définition ;
- Une notice technique précisant le titre de l'œuvre, son format en centimètres, la technique employée pour sa réalisation ainsi que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de l'artiste.

## **C/ Œuvres digitales fixes**

Les artistes joignent au dossier de candidature :

- Un dossier numérique contenant la photographie de l'œuvre, en deux définitions : la première en basse définition, la seconde en haute définition ;
- Une notice technique précisant le titre de l'œuvre, son format en centimètres, la technique employée pour sa réalisation ainsi que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de l'artiste.

## **D/ Œuvres digitales animées**

Les artistes joignent au dossier de candidature :

- Un dossier de présentation de l'œuvre décrivant le concept, l'intention de réalisation et le synopsis développé dans le respect du thème du Salon, le format de fichier et la durée de l'animation, les techniques utilisées ;
- Un dossier numérique contenant trois visuels de présentation de l'œuvre, chacune en deux définitions : la première en basse définition, la seconde en haute définition ;
- La description du média fourni par l'artiste permettant son exposition et les prérequis nécessaires à cette exposition (raccordement électrique). Aucun raccordement à un réseau numérique ne sera possible ;
- Une notice technique précisant le titre de l'œuvre, son format en centimètres, la technique employée pour sa réalisation et le média utilisé pour sa présentation ainsi que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de l'artiste.



